



Mama Koité Doumbia
Présidente du Réseau de Développement et de Communication des Femmes
Africaines /FEMNET

I - Introduction

FEMNET est le Réseau de Développement et de Communication des Femmes Africaines et existe depuis 20 ans. Il a été institué des suites de la décennie de la femme de l'ONU (1976 – 1985) par le souci de créer une interface entre les organisations de la société civile travaillant dans le cadre de la promotion de la femme et les décideurs des Gouvernements et les agences internationales.

Nous avons choisi la communication et le réseautage comme outil nous permettant de jouer notre rôle de liaison avec les principaux acteurs.

Depuis 1988, FEMNET a joué le rôle de leadership des ONG des femmes africaines aux forums régionaux et internationaux de formulation de politiques et de prises de décisions.

Nous avons depuis en collaboration avec d'autres grandes ONGS Africaines contribué à l'avènement de la prise en compte des droits des femmes dans les débats et instances décisionnelles. FEMNET a organisé la Conférence Préparatoire des Femmes Africaines à Dakar en 1994 qui a élaboré la contribution des Africaines à la PFA de Pékin en 1995.

Depuis, nous avons élaboré un programme de suivi pour la mise en œuvre des PFA des Dakar et de Beijing. A ce titre, nous organisons en coalition avec les autres ONGS Africaines le Caucus Africain des Sessions de la CSF des Nations Unies où nous travaillons à porter notre voix à travers des déclarations mais aussi les lobbies auprès des délégations officielles pour la prise en compte de nos points de vue dans les conclusions finales.

En 2008, lors de la 52^e Session de la Commission sur le Statut de la Femme /CSF des Nations Unies dont le thème a porté sur le Financement de l'Égalité des Sexes et le Renforcement des Capacités des Femmes le Caucus des Femmes Africaines a reconnu les efforts qui ont été entrepris dans la mise en œuvre des engagements nationaux, régionaux et internationaux en faveur de l'égalité des sexes et du renforcement des capacités des femmes. Cependant il manque d'engagement ferme à financer l'égalité des sexes et le renforcement des pouvoirs des femmes et que cela a accru la féminisation de la pauvreté, la marginalisation des femmes dans la prise de décision et n'est pas parvenu à consacrer la citoyenneté des femmes, à améliorer leur condition socio-économique.

Nous avons déploré que les nouvelles modalités de l'aide aient continué à réduire l'importance des principes d'appropriation et de reddition des comptes en particulier pour la société civile et l'ensemble des citoyens/nes, accordant ainsi la priorité aux exigences des bailleurs de fonds. En conséquence l'accent a davantage été mis sur l'efficacité de l'aide plutôt que sur son efficacité.

Nous avons rappelé que la 23^e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies avait invité les gouvernements à intégrer la perspective genre dans la conception, l'élaboration, l'adoption et l'évaluation de tous les processus budgétaires et nous avons déploré les progrès limités au niveau de cet engagement. Les donateurs et les gouvernements doivent respecter leurs engagements envers l'égalité hommes femmes en donnant suite aux cadres internationaux des droits de la personne et

des principaux accords sur les droits des femmes et le développement et prévoir des ressources financières suffisantes pour être en mesure de respecter leurs engagements envers l'égalité hommes femmes.

II - La Déclaration de Paris et l'Égalité des Sexes

La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (DP) vise à réformer l'acheminement et la gestion de l'aide. C'est le nouveau cadre de référence de la Gouvernance de l'Aide Publique au Développement. L'objectif premier est d'accroître l'efficacité de l'aide, la réduction de la pauvreté et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

La Déclaration de Paris résulte d'une série de processus de haut niveau qui annoncent des changements significatifs de l'architecture de l'aide au développement, notamment la Conférence de Monterrey sur le financement du développement (2002), le Forum de haut niveau de Rome sur l'harmonisation (2003) et la Table ronde de Marrakech sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement (2004).

La Déclaration de Paris adoptée de Mars 2005, engage les bailleurs de fonds et les pays en développement ainsi que l'Organisation de Coopération et de Développement Economique/ Comité d'aide au développement (OCDE/CAD) à travailler ensemble sur cinq principes fondamentaux pour renforcer l'efficacité de l'aide au développement.

Ces principes qui sont l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation, la gestion axée sur les résultats, la responsabilisation mutuelle visent à renforcer la gestion par les pays, des politiques de développement, à rationaliser et mieux assurer le financement des bailleurs de fonds selon les priorités de développement du pays, à coordonner les actions des donateurs afin de réduire les coûts et renforcer la transparence, à mettre davantage l'accent sur les résultats et à responsabiliser les bailleurs de fonds et les pays en développement en matière de résultats.

La Société Civile n'a pas participé à l'élaboration de la DP. Le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) a créé un Groupe Consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'Aide au Développement afin de promouvoir son appropriation par les citoyens des pays récipiendaires.

Malgré les changements apportés à la manière dont l'aide est dispensée aux Gouvernements partenaires, les organisations de la société civile (OSC) affirment que la DP demeure un cadre injuste et inégalitaire pour comprendre et mettre en oeuvre le programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide. La DP ne tient pas compte de la sexospécificité, ni des questions liées aux droits de l'homme et à l'environnement.

A l'analyse des cinq principes de la DP les OSC, surtout les organisations de femmes, ont compris qu'il était indispensable de saisir l'opportunité qu'offrait Accra pour mettre la pression afin que leurs préoccupations soient intégrées dans le Programme d'Action d'Accra lors du forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement tenu au Ghana en Septembre 2008 pour examiner les progrès faits dans l'application de ces cinq principes.

Ce programme d'efficacité de l'aide au développement modifie son architecture en favorisant de nouveaux mécanismes pour faire parvenir l'aide et de nouveaux partenariats pour la gestion de l'aide. Ceux et celles qui militent pour l'égalité des sexes ont pris cela en compte et ont engagé des discussions sur les possibilités et les risques associés à la réforme de l'aide, et ils ont mis en place une planification.

Pour parvenir à inscrire l'égalité des sexes dans le Programme d'Action d'Accra, les organisations de la société civile et des droits des femmes ont organisées plusieurs rencontres à Ottawa, Nairobi, Colombie, Lomé et à Accra même en prélude au Forum de Haut Niveau des Ministres pour élaborer des stratégies afin d'avoir « des points d'entrée » pendant la revue de la mise en oeuvre de la DP.

Le Forum International des femmes qui s'est tenu le 30 août 2008 a suscité une forte mobilisation des organisations de femmes décidées à influencer par leur présence et contribution le

processus d'Accra environ 200 participantes. Cette fois-ci le mouvement des femmes était plus que décidé à faire entendre sa voix et s'était bien organisé pour y parvenir.

Ces rencontres ont permis aux femmes de partager leurs visions sur l'efficacité de l'Aide, surtout sur les engagements à prendre et de préparer leur détermination à intégrer l'égalité des sexes dans les débats d'Accra. Les organisations féminines surtout africaines ont été assez visibles avant et pendant ce FHN3 malgré le problème de la barrière linguistique a fait que les francophones présentes à Accra ont vu leur capacité d'intervention limitée.

Le 3e Forum de Haut Niveau (FHN3) sur l'efficacité de l'aide au développement qui s'est tenu du 2 au 4 septembre 2008 à Accra sur fond de constat d'objectifs non atteints et face à l'échec des politiques et pratiques de développement qui ne prévoyaient pas une approche holistique pour la réalisation d'un développement durable et d'une justice sociale.

Selon des chiffres récents, 1,4 milliards de personnes vivent aujourd'hui en dessous du nouveau seuil de pauvreté de 1,25 dollars par jour et sont majoritairement des femmes et des filles. **Les promesses d'aide faites par les bailleurs de fonds n'ont pas été tenues.**

La rencontre s'est achevée avec l'adoption d'un Programme d'Action qui dans son préambule reconnaît que « L'égalité homme femme, le respect des droits de l'homme et la viabilité environnementale sont des facteurs qui conditionnent l'obtention d'effets durables sur les conditions de vie et les perspectives des pauvres, hommes, femmes et enfants » et affirme que « Il est indispensable que l'ensemble de nos politiques visent de façon plus systématique et plus cohérente à apporter des réponses à ces problématiques. » Les ONG de femmes pensent que c'est une avancée considérable.

III- Points d'Entrée dans les Nouvelles Modalités de l'Aide

Les nouvelles modalités d'aide au développement sont appuyées au niveau de chaque pays par l'établissement d'un consensus national sur les stratégies pour la réduction de la pauvreté (SRP), par l'alignement de l'aide pour que les pays puissent réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et par une répartition des responsabilités pour une maîtrise technique au niveau d'un pays par l'intermédiaire des stratégies communes d'aide. Les nouvelles modalités d'aide sont fondées sur des processus de planification nationale tels que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) ou les Plans nationaux pour le développement (PND). Elles se passent de manière différente selon les institutions, les situations politiques et les défis du développement, mais dans tous les cas il est possible de trouver des points d'entrée et des stratégies pour promouvoir la parité hommes/ femmes dans le programme de réforme de l'aide au développement.

A- Intégration du genre dans les NMA

Les donateurs et les pays en développement ont convenu d'adopter un ensemble de cinq principes pour promouvoir l'efficacité de l'aide:

- Le principe d'appropriation engage les dirigeants des pays partenaires à mettre en oeuvre des stratégies de développement définies au niveau national et à les coordonner;
- L'alignement engage les donateurs à fonder leur aide sur les stratégies de développement, les institutions et les procédures propres à chaque pays partenaire;
- L'harmonisation engage les donateurs à réduire la fragmentation par des actions harmonisées et transparentes;
- La gestion pour les résultats engage les donateurs et les pays partenaires à gérer les ressources et à améliorer les prises de décision de manière à obtenir des résultats;

- La responsabilisation mutuelle engage les donateurs et les pays partenaires à rendre compte des résultats du développement.

L'intégration genre dans les NMA se fait à travers quatre éléments qui sont :

- Elaborer et se convenir sur les indicateurs de performance pour évaluer les résultats et la responsabilité mutuelle.
- Inclure les conditionnalités du genre dans le crédit de soutien à la réduction de la pauvreté (CSR) et dans l'accroissement de la facilité de réduction de la pauvreté (AFR) comme des actions préalables au financement ;
- Créer un panier de financement à l'égard des donateurs pour les programmes spécifiques sous forme d'une harmonisation des interventions.
- Renforcer le soutien des dispositifs nationaux de genre aussi bien que les organisations de femmes afin de participer plus activement aux processus nationaux de planification et de budgétisation.

Cependant, faute de ressources suffisantes et d'une coordination, d'analyse et de stratégies efficaces, les droits des femmes et leur autonomisation risquent de rester en marge de la nouvelle architecture de l'aide.

L'impact des nouvelles modalités d'aide au développement sur la condition des femmes n'est pas encore avéré, mais d'autres dispositions sont tout de même proposées pour leur mise en oeuvre, notamment:

- mettre en place des indicateurs de résultats par sexe, afin de suivre les progrès réalisés et de d'assurer que le gouvernement dispose d'un processus opérationnel et mesurable pour suivre les performances du pays en matière de parité hommes femmes et de droits des femmes.
- Investir dans la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe.
- axer les efforts sur cinq domaines prioritaires à effet multiplicateur sur l'autonomisation socioéconomique des femmes (agriculture; gouvernance et droits de l'homme; éducation; santé; protection sociale);
- renforcer les capacités pour un travail d'analyse approfondi et la création d'une base de données de référence ventilées par sexe;
- renforcer les capacités pour des initiatives de budgétisation ventilées par sexe;
- mettre l'accent sur une approche du développement fondée sur les droits par la domestication de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et le Protocole de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des Femmes en Afrique, la Résolution 1325 du Conseil de Paix et de Sécurité des Nations Unies et d'autres instruments de défense des droits de la personne ;
- procéder régulièrement à des audits ventilés par sexe dans des secteurs sélectionnés afin d'évaluer l'efficacité de la stratégie d'intégration de la question de la parité hommes femmes.
- Une approche sectorielle permet aux défenseurs de la parité hommes femmes d'être mieux informés et d'avoir des preuves tangibles sur la répartition et l'utilisation des ressources pour défendre les droits des femmes.
- Un lien établi entre des dispositifs de planification économique et de réduction de la pauvreté, comme dans le cas du DSRP et des initiatives de budgétisation ventilée par sexe, permet d'obtenir une plus grande redevabilité des politiques fondées sur des éléments de preuve et également le suivi des résultats de la mise en oeuvre du DSRP dans une perspective sexospécifiques.
- Une approche concertée de l'aide au développement est indispensable à tous les niveaux et ceci appelle à la transparence et à la démocratisation de la politique de l'Aide.
- Il est nécessaire d'aider ceux et celles qui plaident pour la parité hommes femmes dans leur travail avec le Gouvernement et les partenaires du développement afin de mettre en pratique leurs engagements notamment dans le contexte des nouvelles modalités de l'aide, par le biais de l'Équipe permanente pour la parité hommes femmes.

- Il est essentiel d'aligner les stratégies, les politiques et les institutions en faveur des femmes sur les processus de réforme de l'aide.
- La coordination dans le domaine de la parité hommes femmes est souvent insuffisante sans une volonté politique réelle de prendre en compte cette question dans la planification et la mise en oeuvre du développement, les capacités institutionnelles peuvent se révéler insuffisantes et sous financées.
- La réforme de l'aide doit renforcer la responsabilisation dans la mise en oeuvre des engagements sur l'égalité entre les sexes au niveau national.

Cependant, afin d'être efficaces, les défenseurs et leurs réseaux doivent disposer des outils et des données probantes nécessaires pour repérer des points d'entrée pour promouvoir l'égalité entre les sexes dans les nouvelles modalités de l'aide et pour relier les revendications des femmes et les engagements envers les droits humains des femmes aux principes de l'appropriation, d'alignement, de gestion axée sur les résultats et de responsabilité mutuelle, d'orientation politique nationale, notamment les SRP, afin de :

- Suivre les fonds alloués aux femmes dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté.
- Documenter et diffuser les pratiques optimales de la prise en compte de l'égalité entre les sexes dans le programme d'efficacité de l'aide au niveau national. (Programme de formation de FEMNET : Manuel des Formateurs /Formatrices)
- Dresser une "cartographie du pouvoir" pour repérer les centres de prise de décision pertinents (par exemple) :
 - Qui élabore le budget national? Qui approuve le budget? Qui arrête définitivement les priorités nationales pour le développement? Qui détermine l'attribution des ressources liées aux approches sectorielles?)
 - Préparer un "calendrier des activités" par pays, qui montre à quels moments les processus essentiels de planification du développement doivent avoir lieu.
 - Créer des outils pour évaluer l'impact de la sexospécificité sur l'utilisation de l'aide, afin de contrôler dans quels domaines les ressources sont investies et vérifier si l'aide pour l'égalité entre les sexes est acheminée de manière plus régulière et en plus grande quantité.

Les défenseurs de la cause des femmes doivent militer auprès des gouvernements et des partenaires du développement pour obtenir :

- Des programmes indépendants, des projets et des caisses de financement contribuant à promouvoir la parité hommes /femmes, qui peuvent être utilisés en complément des stratégies de prise en compte de l'égalité entre les sexes permettant d'appuyer les organisations de la société civile, en particulier les organisations de femmes, dans leur rôle de plaider et dans leurs efforts pour responsabiliser le gouvernement et la communauté internationale dans la promotion des droits des femmes.
- Un renforcement des capacités pour la prise en compte de l'égalité entre les sexes l'analyse, l'élaboration de budgets et audits ventilés par sexe, l'analyse des politiques, la macroéconomie et la coordination institutionnelle pour les groupes thématiques sur la parité hommes femmes, les Ministères et département chargés des questions de la femme les points focaux responsables de l'égalité entre les sexes dans les ministères techniques, organisations de la société civile.
- Une campagne de mobilisation des organisations féminines et défenseurs du genre

B- Effets pervers

Le Programme d'Action d'Accra prévoit une série de mesures pour éradiquer la pauvreté et oeuvrer en faveur de la Paix et de la prospérité. Après avoir tiré les enseignements de leurs succès et de leurs échecs passés dans le domaine de la coopération pour le développement les dirigeants pensent que le tournant est décisif. De nouvelles menaces anéantissent les progrès particulièrement la flambée des prix des produits alimentaires et des carburants, le changement climatique, qui touchent directement les femmes et les enfants. La volonté politique ne manque pas, il faut agir vite et de manière efficace et efficiente.

Les effets pervers que les organisations défenseurs pourraient rencontrer :

- Les problèmes liés à la communication entre les mécanismes institutionnels nationaux et elles, d'une part et avec les ceux des pays donateurs d'autre part
- La cohésion de la société civile à parler d'une voix
- Le manque de compétences internes au sein de nos organisations capables de constituer des forces de propositions d'où la nécessité de la formation
- Pour les Francophones, le défi majeur sera la problématique de la langue (tous les documents originaux sont en anglais) qui va nous mettre en retard par rapport aux anglophones qui peuvent se positionner rapidement contrairement à nous.
- La faible participation de nos organisations aux Forums, rencontres internationales de prises de décisions

Conclusion

Les dirigeants ont reconnu que l'aide n'est qu'un élément parmi d'autres dans le paysage du développement. La démocratie, la croissance économique, le progrès social et l'attention portée à l'environnement sont les principaux moteurs du développement dans tous les pays et qu'il est capital, pour le progrès dans le monde, de combattre les inégalités de revenus et de chances tant entre les pays qu'à l'intérieur de chaque pays. L'égalité homme femme, le respect des droits de l'homme et la viabilité environnementale sont des facteurs qui conditionnent l'obtention d'effets durables sur les conditions de vie et les perspectives des pauvres, hommes, femmes et enfants. Il est indispensable que l'ensemble des politiques vise de façon plus systématique et plus cohérente à apporter des réponses à ces problématiques.

Mama Koite est la présidente du Réseau de Développement et de Communication des Femmes Africaines (FEMNET) au Mali. FEMNET est un réseau qui soutient le renforcement des capacités des femmes dans les domaines du plaidoyer et de la communication à travers le travail en réseau. Il facilite également les échanges d'informations, d'expériences et de stratégies entre les organisations féminines en vue d'une véritable promotion des droits humains et particulièrement des droits de la femme. Le réseau travaille sur la formation, le plaidoyer et la communication, couvre toute l'Afrique, a des points focaux dans de nombreux pays, un statut auprès de l'ECOSOC des Nations Unies, est membre de l'ECOSOC de l'Union Africaine et collabore avec des Agences Régionales et Internationales.